

un crédit additionnel de CHF 11'999'000.- au crédit d'ouvrage de CHF 38'250'000.- accordé par le Grand Conseil le 14 juin 2022, destiné à financer la maximisation du potentiel photovoltaïque du Canton de Vaud via la mise en place de pergolas solaires en toitures du Campus Santé et les fouilles archéologiques dans le cadre de la viabilisation, de l'aménagement et de l'équipement à Chavannes-près-Renens (SITE)

du 28 mai 2024

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

décète

Art. 1

¹ Un crédit additionnel de CHF 10'755'000.- est accordé au Conseil d'Etat pour financer la maximisation du potentiel photovoltaïque du Canton de Vaud via la mise en place de pergolas solaires en toitures des premiers bâtiments du Campus Santé.

Art. 2

¹ Un crédit d'investissement de CHF 1'244'000.- est accordé au Conseil d'Etat pour financer les fouilles archéologiques dans le cadre de la viabilisation, de l'aménagement et de l'équipement du site du Campus Santé.

Art. 3

¹ Ces montants seront prélevés sur le compte "Dépenses d'investissement", réparti et amorti sur 24 ans.

Art. 4

¹ Le présent décret est sujet au référendum facultatif.

² Le Conseil d'Etat en publiera le texte et en fixera, par voie d'arrêté, la date d'entrée en vigueur.

Donné, sous le grand sceau de l'Etat, à Lausanne, le 28 mai 2024.

Le président du Grand Conseil:

Le secrétaire général du Grand Conseil:

L. Miéville

I. Santucci

Date de publication : 11 juin 2024

Délai référendaire : 20 août 2024